

# PHA - Prêt d'honneur agricole

## INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur agricole (PHA) d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne s'adresse à tous les projets de création, reprise et développement d'entreprise agri-rurale.

Ce dispositif vient en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les projets de création, reprise ou développement d'entreprise dont le siège social et 80% de sa surface agricole utile se trouvent sur le périmètre d'intervention de l'Association.

Le porteur de projet ne doit pas être attributaire de la dotation Jeunes Agriculteurs.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les associations et les SCI ne sont pas éligibles.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur agricole est de 3 000 € à 30 000 € maximum.

#### Pour quelle durée ?

Durée de remboursement : de 2 à 5 ans avec un différé de 3 ou 6 mois possible

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

## — Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à la plateforme Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Dirigeant
  - › Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

- Centre d'affaires H Center  
11 rue Benjamin Franklin  
77000 LA ROCHETTE  
Téléphone : 01 64 38 96 85  
Télécopie : 01 64 38 93 93  
E-mail : [initiative.mvs.sud77@camvs.com](mailto:initiative.mvs.sud77@camvs.com)